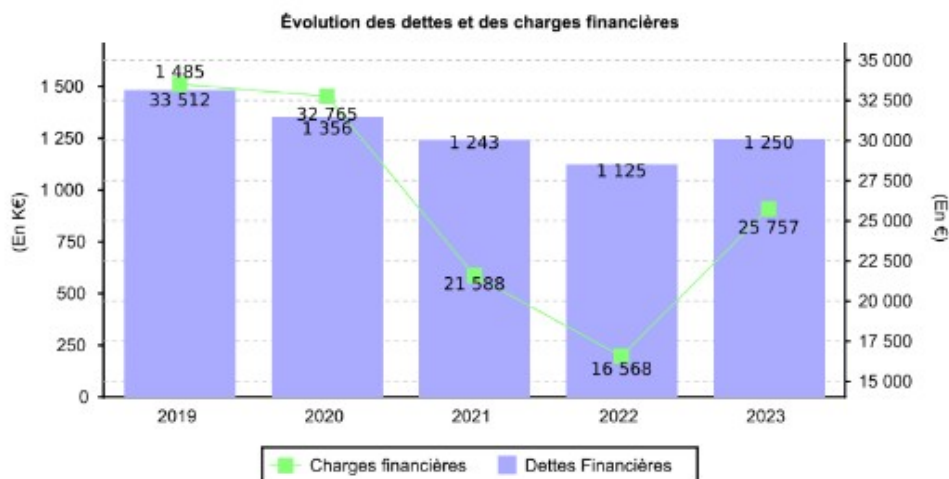


PRESENTATION FINANCES BUDGET 2024 ARTEMARE

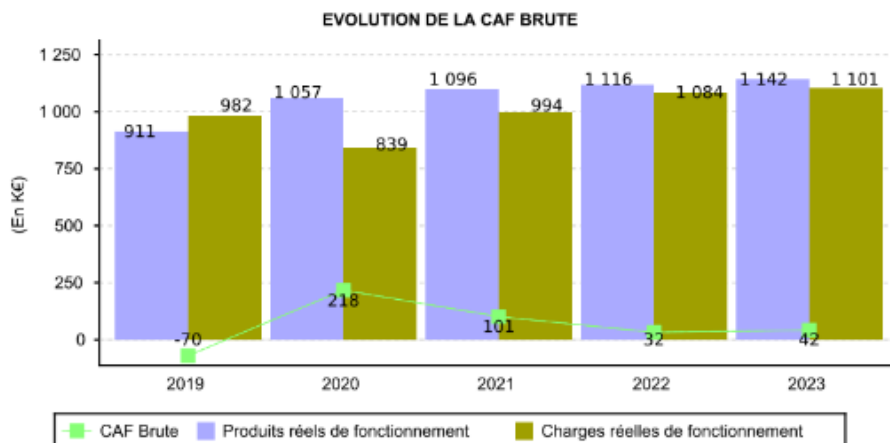
Note de synthèse

A fin 2023, les ratios de la commune sont les suivants :



On remarque un endettement toujours important pour la commune.

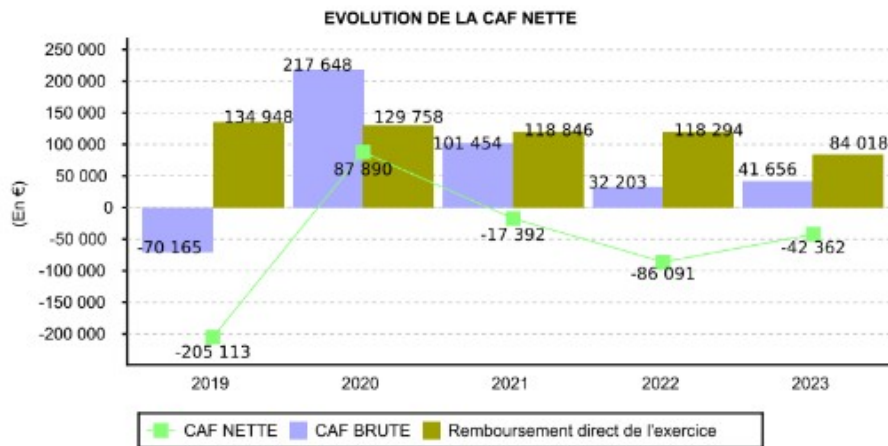
En 2023, notre encours de dette comprend les dettes du budget « Eau et assainissement » pour un montant de 209 030€. **Les ratios d'endettement apparaissent donc dégradés.** Le transfert comptable effectif de la dette et des immobilisations vers la CCBS doit se faire cette année. La situation en fin d'année devrait donc être normalisée. C'est donc bien la CCBS qui rembourse l'annuité de la dette sur l'eau et non la commune d'Artemare.



Nous devons rester vigilants concernant l'autofinancement de la commune. Nous remarquons que la CAF (capacité d'autofinancement) brute s'améliore par rapport à 2022.

Cependant, le résultat étant toujours peu élevé, nous devons poursuivre notre gestion quotidienne rigoureuse afin d'améliorer continuellement cet indicateur. Plus la CAF sera élevée, plus nous aurons la possibilité d'investir et d'emprunter à nouveau. Nous notons de la même manière que pour la CAF brute, une CAF nette qui s'améliore mais qui reste faible.

Pour rappel, la CAF nette à fin 2019 était de -205 113€ contre -42 362€ à fin 2023 : l'amélioration sur les 4 dernières années est significative mais l'objectif de 2024 sera de retrouver une CAF nette positive.



| En € | Évolution des produits et charges réels | | | | | Évolution | |
|--|---|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2022/2023 | 2019/2023 |
| Produits réels de fonctionnement | 911 375 | 1 057 043 | 1 095 728 | 1 115 741 | 1 142 429 | 2,4 % | 25,4 % |
| Ressources fiscales | 464 746 | 564 525 | 575 104 | 542 075 | 579 858 | 7,0 % | 24,8 % |
| Dotations et participations | 221 097 | 269 730 | 254 139 | 317 954 | 381 580 | 20,0 % | 72,6 % |
| Autres produits | 225 531 | 222 788 | 266 485 | 255 712 | 180 991 | -29,2 % | -19,7 % |
| Charges réelles de fonctionnement | 981 540 | 839 396 | 994 274 | 1 083 539 | 1 100 773 | 1,6 % | 12,1 % |
| Charges de personnel | 432 638 | 414 600 | 417 826 | 466 930 | 462 381 | -1,0 % | 6,9 % |
| Subventions, participations et contingents | 165 565 | 65 280 | 257 825 | 74 513 | 202 819 | 172,2 % | 22,5 % |
| Charges financières | 33 512 | 32 765 | 21 588 | 16 568 | 25 757 | 55,5 % | -23,1 % |
| Autres charges | 349 825 | 326 750 | 297 036 | 525 527 | 409 815 | -22,0 % | 17,1 % |

| En € | Calcul du financement disponible | | | | |
|--|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Produits réels de fonctionnement | 911 375 | 1 057 043 | 1 095 728 | 1 115 741 | 1 142 429 |
| - Charges réelles de fonctionnement | 981 540 | 839 396 | 994 274 | 1 083 539 | 1 100 773 |
| = CAF Brute | -70 165 | 217 648 | 101 454 | 32 203 | 41 656 |
| - Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées | 134 948 | 129 758 | 118 846 | 118 294 | 84 018 |
| + Refinancement et remboursements temporaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| = CAF Nette | -205 113 | 87 890 | -17 392 | -86 091 | -42 362 |

1) Reprise des résultats et affectations :

- Concernant la section de fonctionnement, nous avons un excédent de 323 663,91€ à fin 2023, composé du résultat de l'exercice 2023 de 32 423,91€ ainsi que des résultats antérieurs reportés de 291 240,00€.
- Concernant la section investissement, nous avons un déficit de 115 312,23€. Ce déficit continue de diminuer et pour rappel, il était de 223 347,79€ au 30 mars 2021 et de 490 264€ au 30 mars 2020.
- Nous avons également des restes à réaliser d'investissement de + 681 686,40€ : d'une part, 923 363,00€ en recettes qui correspondent aux subventions pour lesquelles nous avons reçu un arrêté d'attribution ou une notification de subvention, dont 838 000,00€ pour le projet

micro-crèche/centre de loisirs. D'autre part, 241 676,60€ en dépenses qui correspondent aux dépenses à engager cette année pour ce même projet.

2) Taux de fiscalité 2024

Cette année encore, nous conservons les mêmes taux qu'en 2021, 2022 et 2023. Il n'y aura donc pas de hausse d'impôts au niveau de la commune. Je rappelle tout de même qu'en 2020 et 2021 nous avons subi une hausse importante des taux ; imposée par la Chambre Régionale des Comptes, suite à une mauvaise gestion des finances sur le mandat précédent. Les taux votés sont :

- 30,13% pour la taxe foncière sur le bâti
- 49,84% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 15,90% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Nous subissons tout de même une hausse des impôts au niveau des bases d'impositions effectives d'environ 4% car celles-ci sont directement indexée sur l'inflation par l'Etat. Pour rappel, cette hausse était de 7% l'an passé.

3) BUDGET GENERAL PRIMITIF 2024

Concernant la section de fonctionnement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 1 497 249,91€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

| Chapitres | Dépenses prévisionnelles 2024 |
|--|-------------------------------|
| 011 : Charges à caractère général | 414 300,00 € |
| 012 : Charges de personnel | 455 575,00 € |
| 014 : Atténuation de produit | 70 426,00 € |
| 65 : Autres charges de gestion courante | 256 310,00 € |
| 66 : Charges financières | 33 500,00 € |
| 67 : Charges spécifiques | 8 500,00 € |
| 023 : Virement à la section d'investissement | 249 406,91 € |
| 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 232,00 € |
| TOTAL | 1 497 249,91 € |

011 : Charges à caractère général : 414 300,00€. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services. Nous proposons une augmentation par rapport à 2023 car nous serons impactés par l'inflation ainsi que par l'augmentation du coût des énergies telles que le fioul ou l'électricité.

- 012 : Charges de personnel : Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement, avec 455 575,00€. Nous notons une baisse d'environ 10 000€ par rapport au montant réalisé en 2023. Cela répond à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de 2020 car nous avons une masse salariale trop élevée pour une commune de notre taille. A titre d'exemple concret, à partir de 2024, nous aurons 1,75 ETP sur l'année

pour les employés techniques contre 2,5 ETP précédemment : 1 ETP + 1 mi-temps sur la période hivernale et 2 ETP sur la période estivale.

- 014 : Atténuation de produit : 70 426,00€ qui regroupent le fonds national de garantie individuelle des ressources ainsi que les attributions de compensations et les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.
- 65 : Autres charges de gestion courante, à 256 310,00€ : Ce chapitre intègre notamment les indemnités des élus, les participations obligatoires telles que la contribution au service d'incendie, les cotisations aux organismes de regroupement tels que le SIEA, ainsi que les subventions aux associations (enveloppe globale à 10 205€ de subvention de fonctionnement) ou encore le règlement de notre prestataire ALFA 3A pour le centre de loisirs.
- 66 : Charges financières : Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette en tenant compte des conditions bancaires et de l'encours de la collectivité. Les intérêts de la dette s'élèvent cette année à 33 500,00 €.
- 67 : Charges spécifiques : Nous proposons ici 8 500,00€ de charges spécifiques.
- 023 : Virement à la section d'investissement : 249 406,91€ : Cette somme correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et viré à la section investissement. Nous retrouverons donc les 249 406,91€ des dépenses du chapitre 023 section fonctionnement en recette du chapitre 021 de la section d'investissement.
- 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 232,00€ que l'on retrouve au chapitre 040 en recette d'investissement.

La somme des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 1 497 249,91€.

Recette de fonctionnement par chapitre :

| Chapitres | Recettes prévisionnelles 2024 |
|--|-------------------------------|
| 013 : Atténuation de charges | 3 000,00 € |
| 70 : Produits, services, domaine et ventes div | 102 000,00 € |
| 73 : Impôts et taxes | 46 269,00 € |
| 731 : Fiscalité locale | 610 700,00 € |
| 74 : Dotations et participations | 363 317,00 € |
| 75 : Autres produits de gestion courante | 48 000,00 € |
| 76 : Produits financiers | 300,00 € |
| 77 : Produits spécifiques | 0 € |
| 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € |
| TOTAL | 1 173 586,00 € |

- 013 : Atténuation de charges : 3 000€
- 70 : Produits, services, domaine et ventes div : chapitre où l'on retrouve les redevances de services à caractère culturel et social pour 102 000,00€.
- 73 et 731 : 73 Impôts et taxes pour 46 269,00€ et 731 fiscalité locale pour 610 700,00€ : Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la commune au titre des impôts directs (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), diverses taxes prévues par le législateur.
- 74 : Dotations et participations pour 363 317,00€ : Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations.
- 75 : Autres produits de gestion courante pour 48 000,00€ : Ce chapitre intègre les loyers perçus par la commune et les diverses locations de salles.

- 76 : Produits financiers pour 300€.

La somme des recettes de fonctionnement s'élève donc à 1 173 586,00€. A cela, nous ajoutons l'excédent de 323 663,91€ voté précédemment lors de l'affectation du résultat de 2023. Nous arrivons donc à l'équilibre avec les dépenses de fonctionnement avec 1 497 249,91€.

Nous avons voté un budget général équilibré sur la section de fonctionnement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Concernant la section d'investissement :

Budget à l'équilibre entre dépenses et recettes avec un résultat de 1 391 401,91€.

Dépenses d'investissement par chapitre :

| Chapitres | Dépenses prévisionnelles |
|---|--------------------------|
| 16 : Emprunts et dettes assimilées | 80 000 € |
| 20 : Immobilisations incorporelles | 10 000,00 € |
| 204 : Subventions d'équipement | 6 500,00 € |
| 21 : Immobilisations corporelles | 212 700,00 € |
| 23 : Immobilisations en cours | 694 913,08 € |
| 27 : Autres immobilisations financières | 30 300,00 € |
| TOTAL | 1 034 413,08 € |

- 16 : Emprunts et dettes assimilées pour 80 000€. Pour rappel, nous avons remboursé 84 017,78€ sur 2023.
- 20 : Immobilisations incorporelles : 10 000€ : pour régler les frais d'études concernant le bâtiment micro-crèche/centre de loisirs.
- 204 : Subventions d'équipement pour 6 500,00€.
- 21 : Immobilisations corporelles : 212 700,00€ d'investissements cette année pour les projets communaux, dont notamment l'agrandissement de la seconde partie du colombarium, le financement d'une partie de la fresque sur le mur de l'école maternelle, la mise en place de badges d'accès pour la salle Confluence et le gymnase ainsi que le remplacement de la vidéo protection sur ce secteur, la réfection de l'éclairage du gymnase, la réalisation de 2 dalles béton pour les abri-bus (réfection de l'existant rue de l'île verte et création d'une dalle pour la rue de l'ancienne gare), les différents aménagements de locaux pour les associations : AVAVAL, la pétanque sportive et les bungalows pour le FCAV, la réfection de l'étage de la mairie, ainsi qu'un budget matériel pour les employés communaux.
- 23 : Immobilisations en cours : 694 913,08€ : ce chapitre nous sert uniquement à équilibrer le budget afin de ne pas être en suréquilibre car nous avons des RAR (restes à réaliser) de 2023 concernant le versement des subventions pour le projet micro crèche/centre de loisirs à hauteur de 838 000€. Comme nous obtiendrons ces recettes uniquement sur présentation de factures une fois les travaux réalisés, il convient de bloquer la somme sur le chapitre 23. Cette somme ne sera donc pas dépensée en 2024. Je rappelle qu'il vaut mieux équilibrer les dépenses en fonction des recettes que l'on est certains de percevoir plutôt que de mettre des dépenses en face de recettes potentielles.
- 27 : Autres immobilisations financières : 30 300€, comprenant notamment nos remboursements à l'EPF01, suite à l'acquisition de l'ancien bâtiment ODYNÉO, où se trouve

l'agence postale communale ; ainsi que l'ancien bâtiment RIOU. En contrepartie les loyers perçus se retrouvent dans les recettes de fonctionnement.

La somme des dépenses d'investissement s'élève à 1 034 413,08€. A cela, nous ajoutons les restes à réaliser de 2023 d'un montant de 241 676,60€ ainsi que le déficit d'investissement de 2023 d'un montant de 115 312,23€. Nous arrivons donc à un total de 1 391 401,91€ en dépenses d'investissement.

Recettes d'investissement par chapitre :

| Chapitres | Dépenses prévisionnelles |
|--|--------------------------|
| 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 69 400,00 € |
| 021 : Virement de la section de fonctionnement | 249 406,91 € |
| 024 : Produits des cessions d'immobilisations | 140 000,00 € |
| 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 232,00 € |
| TOTAL | 468 038,91 € |

- 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 69 400,00€.
- 021 : Virement de la section de fonctionnement : 249 406,91€ : on retrouve la somme transférée des excédents de la section de fonctionnement.
- 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 140 000,00€ : dont 115 000€ qui correspond à la vente des terrains de « La Morflan » pour la construction immobilière dont le compromis de vente a été signé en fin 2022 : la vente n'ayant pas été signée sur 2023 mais comme elle le sera en 2024, le montant est reporté cette année. A cela s'ajoutent 25 000€ pour la vente du rez-de-chaussée de l'ancienne poste dont le compromis de vente a été signé le vendredi 15 mars 2024.
- 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : on retrouve ici les 9 232,00€ du chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.

La somme des recettes d'investissement s'élève à 468 038,91€. A cela, nous ajoutons les restes à réaliser de 2023 d'un montant de 923 363,00€. Nous arrivons donc à un total de 1 391 401,91€ en dépenses d'investissement.

Comme pour la section de fonctionnement, nous avons voté un budget général équilibré en investissement et qui respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.